

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le PRÉAVIS MUNICIPAL N° 69/2011-2016

SECTEUR VOIRIE – REMPLACEMENT DE LA TONDEUSE HÉLICOÏDALE RANSOMES (1989)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mercredi 18 février 2015 à 19h30 dans les locaux de la voirie.

Sa composition était la suivante :

Madame	Sophie Chadrin Noirat	ROLC
Messieurs	Pierre Chapuis	CDC
	Giuseppe Dalla Valle	CDC
	Frédéric Delacrausaz	ROLC
	José-Luis Hernandez	ROLC
	Jean-Claude Luget	PS
	Aleksandar Radic	CDC Président rapporteur

Madame Nathalie Jatton (Conseillère municipale) ainsi que Messieurs Francis Toledano (Chef du service des infrastructures et travaux) et Jean-Claude Streuli (Chef du secteur voirie) étaient également présents pour compléter le préavis et répondre aux questions des membres de la commission. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les explications complémentaires fournies.

Compte tenu de l'objet du préavis, ce dernier a été traité lors de la même soirée que le préavis N° 70/2011-2016 « Secteur Voirie – Remplacement du bus Toyota Hiace (1999) » qui vous sera présenté par la suite.

COMMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

La tondeuse actuelle, qui a été achetée d'occasion en 1989 pour CHF 47'000.00, n'est plus adaptée car :

- Elle ne permet pas la collecte simultanée du gazon coupé, ce qui nécessite un deuxième passage avec une machine munie d'un bac afin de ramasser l'herbe laissée au sol.
- L'entretien ainsi que l'affûtage des lames nécessitent beaucoup de temps.
- Le type de coupe (entre deux lames, semblable à une paire de ciseaux) nécessite une tonte plus régulière qui peut, durant certaines périodes, se monter à deux fois par semaine.

Pour les raisons précitées, cette tondeuse hélicoïdale n'a été que très peu utilisée par la voirie ces dernières années. En effet, dans le but de gagner du temps et des ressources, la tonte est actuellement exécutée par les deux tracteurs Kubota STV 40 (2008) et STa 35 (2001) qui sont équipés de bacs de collecte simultanée du gazon lors de la coupe.

Le choix du nouveau véhicule proposé dans le préavis N° 69/2011-2016 (Iseki SF 450) s'est fait selon des critères précis et par un comité de sélection qui a réuni en son sein diverses

personnes concernées et connaisseuses (chef de voirie, mécanicien de la voirie, utilisateurs réguliers). Ce comité a testé l'Iseki SF 450 sur la place de Montassé par temps humide/pluvieux et ce véhicule leur a donné entière satisfaction. De plus, un avis très favorable a été reçu de la part de la voirie de Lausanne qui possède depuis quelques années trois machines du même type. Les raisons complémentaires qui expliquent ce choix sont :

- Carter de coupe situé à l'avant de la machine, ce qui a pour effet d'éviter un tassement du gazon par les roues avant la coupe.
- Grande agilité, possibilité de manœuvrer plus aisément et d'atteindre des zones plus difficiles d'accès (ex. : obstacles de type barrières ou poteaux).
- Gain de temps et d'argent dans l'affutage des lames car ce dernier peut aisément être réalisé par la voirie (pas besoin de faire appel à une sté externe une fois par an).
- Collecte simultanée du gazon lors de la coupe vu que tondeuse équipée de bac de ramassage d'une capacité importante.
- La sté Iseki a développé diverses idées pratiques (ex. : moteur facilement accessible / risque de surchauffe moindre) auxquelles les autres fournisseurs n'ont pas pensé.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

Suite aux compléments ci-dessus ainsi qu'à la présentation visuelle de l'ISEKI SF 450 (véhicule prêté par la Ville de Lausanne), la commission a posé diverses questions et obtenu les réponses suivantes :

- Pourquoi remplacer une tondeuse qui, comme le préavis de la Municipalité le stipule, n'est plus vraiment utilisée ?

Aujourd'hui, les tracteurs Kubota servent à d'autres usages (ex. : en période d'enneigement) et ne sont pas uniquement utilisés pour la tonte des terrains verts. Il arrive régulièrement que ces deux tracteurs ne soient pas suffisants pour effectuer l'ensemble des tâches qui leur sont dévolues.

La nouvelle tondeuse servira exclusivement pour la tonte des terrains et aura « bien assez de travail – sera utilisée », ce qui « libérera » les tracteurs pour d'autres tâches.

- Le diamètre de coupe de la nouvelle tondeuse étant plus petit que celui de l'existante, y aura-t-il un réel gain de temps ?

Effectivement, le diamètre de coupe est plus petit mais l'Iseki SF 450 permet de couper le gazon à une cadence plus rapide (rouler plus vite). De plus, le bac de ramassage simultané a une grande capacité et évite un 2^{ème} passage pour ramasser le gazon.

- Vu sa consommation moyenne, les coûts d'utilisation de l'Iseki seront plus élevés, non ?

Selon la voirie de Lausanne, sa consommation moyenne est de 5 l/h (et non 7 l/h).

- Qu'advient-il de l'ancienne tondeuse ?

Cette machine sera vendue ou reprise par le fournisseur pour un prix estimé entre CHF 1'000.00 et CHF 1'500.00.

PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

au vu de l'exposé qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 69/2011-2016 vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

Crissier, le 2 mars 2015

Pour la commission

Le Président rapporteur

M. Aleksandar Radic



MUNICIPALITE DE CRISSIER
Tél. 631.96.14

Crissier, le 2 mars 2015

**Décompte des jetons de présence de la Commission du Conseil communal
chargée de l'étude du préavis NO 69/2011-2016
(A remplir par le Président de la Commission)**

Objet du préavis: Voirie – remplacement de la tondeuse hélicoïdale.

Date de la (des) séances : mercredi 18 février 2015

Membres	Nbre d'heures			Total
Sophie CHADRIN NOIRAT	1	à fr.	45.—	45.—
Pierre CHAPUIS	1	à fr.	45.—	45.—
Giuseppe DALLA VALLE	1	à fr.	45.—	45.—
Frédéric DELACROUSAZ	1	à fr.	45.—	45.—
José-Luis HERNANDEZ	1	à fr.	45.—	45.—
Jean-Claude LUGET	1	à fr.	45.—	45.—
Aleksandar RADIC	1	à fr.	45.—	45.—
 	 	à fr.	45.—	
 	 	à fr.	45.—	
 	 	à fr.	45.—	
 	 	à fr.	45.—	
 	 	à fr.	45.—	
Aleksandar RADIC, rapport	1 1/2	à fr.	45.—	67,50
frais postaux				
TOTAL			Fr.	382,50

Date : 02/03/2015

Signature du Président

P.S. Cette formule est à remettre au Greffe municipal sitôt les travaux de la Commission terminés